

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2016**

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE, Patrick DUPREZ, Jean-Jacques LETAILLEUR, Xavier MAUNOURY, Gérard PAQUERAUD, Thierry VANDEBROUCK  
Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Catherine KRET, Brigitte TEIXIDO

Absent avec pouvoir :  
Claude DASSE donne pouvoir à Christian SORET

Absent excusé : Dominique NEVEU

Secrétaire de séance : Bernard LEROY

La séance est ouverte à 20 h 30

**Le Conseil Municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2015.**

Après lecture par Monsieur le Maire, **le procès-verbal de ce conseil municipal est approuvé, à l'unanimité des membres du conseil, présents et représentés.**

### **2) MODIFICATIONS SIMPLIFIEES DES STATUTS DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS**

**Il est soumis au conseil municipal des modifications d'articles des statuts, validées par le Comité syndical du PNR le 09 novembre 2015, initiées du fait de :**

- la réorganisation territoriale,
- la possibilité d'associer des communes du territoire non adhérentes,
- la nécessité de prévoir les vacances de postes des membres du bureau et d'éviter la répétition des élections au sein du bureau,
- la volonté d'attribuer au Comité syndical du Parc le soin de fixer le montant des cotisations à la charge des Etablissements publics de coopération intercommunale.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord.**

### **3) ARRETE MUNICIPAL PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS**

**Le Maire propose de prendre un Arrêté municipal portant sur :**

- l'obligation pour chaque riverain de déneiger ou de traiter son trottoir en cas de verglas, avec du sable, du sel, de la cendre ou de la sciure de bois,
- la responsabilité potentielle de chaque riverain devant les tribunaux, en cas de poursuite pour accident.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord.**

### **4) LOCATION DE LA SALLE DES FETES LES MERCREDIS**

Inoccupée les mercredis après -midi, la salle des fêtes pourrait être louée aux parents pour les fêtes de leurs enfants, aux conditions suivantes :

- respect du contrat de location de la salle en vigueur :
- occupation entre 14h30 et 17h00,
- nettoyage de la salle après son usage.

Tarif 50 € l'après – midi.

**Sur proposition de Catherine Kret, le tarif est finalement fixé à 30 € l'après-midi, après accord unanime du Conseil.**

## **5) DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Compte tenu de la législation sur les loyers, il est proposé une augmentation des loyers pour :

- Mr LHOMME : + **134,46+ 0,04€** = 318,69€.
- Mme AGAR : + **0,08€** = 399,14€.
- Mme ou Mr X : + **38,26€** = 300€.
- Pour information le loyer de l'appartement « JFC GIR » est porté à : 604,63€ (+ **0,49€**).

**Accord du Conseil à l'unanimité ;**

Application de cette décision à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016.

## **6) SYNDICATS INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DU VAL D'OISE ( SIMVO)**

La situation financière du Syndicat (96000 € de déficit pour 2015) amène le bureau à décider d'une augmentation de 34% de la cotisation de la commune. Celle-ci s'élèvera à 1681,52€.

Catherine Carpentier estime qu'il est important néanmoins d'offrir aux enfants (4 enfants pour la commune) un enseignement de qualité.

Pour sa part, Alain Rochette estime qu'il est nécessaire de mettre un terme à cette évolution des cotisations.

Il est finalement décidé :

1. De régler la cotisation 2016 au niveau proposé.

**Décision prise à l'unanimité**

2. De demander le retrait de la Commune du Syndicat.

**Décision prise par :**

- **7 voix pour (plus 1 pouvoir)**
- **1 abstention**
- **6 voix contre**

3. De refuser toute nouvelle augmentation de la cotisation en attendant que ce retrait soit effectif.

## **7) ADHESION A L'AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE PONTOISE :**

Suite au récent découpage des cantons

- l'amicale des maires du canton de Marines est dissoute,
- l'amicale des maires du canton de Pontoise se constitue. - cotisation 60€/an-.

**Le Conseil donne son accord pour l'adhésion de la municipalité à cette nouvelle amicale.**

## **8) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte Administratif qui s'établit comme suit :

	<b>Fonctionnement Dépenses/Déficit</b>	<b>Fonctionnement Recettes/Excédent</b>	<b>Investissement Dépenses/Déficit</b>	<b>Investissement Recettes/Excédent</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>Total Recettes</b>
<b>Report 2014</b>		<b>121 905.35€</b>		<b>76 393.87€</b>		<b>198 299.22€</b>
<b>Résultats 2015</b>	<b>555 343.61€</b>	<b>574 654.07€</b>	<b>46 737.28€</b>	<b>67 337.73€</b>	<b>602 080.89€</b>	<b>641 991.80€</b>
<b>Totaux</b>	<b>555 343.61€</b>	<b>696 559.42€</b>	<b>46 737.28€</b>	<b>143 731.60€</b>	<b>602 080.89€</b>	<b>840 291.02€</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>141 215.81</b>		<b>96 994.32€</b>		

## **9) VOTE DU COMPTE DE GESTION DE MME LA PERCEPTRICE**

Les résultats du Compte de Gestion de Mme la Perceptrice sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif 2015 de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Compte de Gestion à l'unanimité.**

## **10) VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Le Compte Administratif est affecté au Budget Primitif 2016 comme suit :

128 334€53 en rubrique R002 Excédent de fonctionnement reporté

96 994€32 € en rubrique R001 Excédent d'investissement reporté

12 881€28 en rubrique R1068 Affectation en réserves en investissement

**Proposition retenue à l'unanimité.**

## **11) VOTE DU TAUX DES 4 TAXES**

Il est proposé que la valeur des 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, CFE) soit maintenue inchangée à celle de 2015, soit :

- Taxe habitation : 15,79%
- Taxe foncière bâtie : 13,65%
- Taxe foncière non bâtie : 62,29%
- Cotisation foncière des entreprises : 19,71%

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **12) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Il est affecté comme suit au Budget Primitif 2016 :

Au compte R001	96 994,32€
Au compte R1068	12 881,28€
Au compte R002	128 334,53€

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAUX</b>	759 394,53 €	759 394,53 €	188 542,60 €	188 542,60 €

**Le Budget Primitif est voté à l'unanimité.**

En ce qui concerne l'investissement, les projets sont les suivants :

- Remboursement d'emprunts : 23 711€ (1)
- Frais d'études SIARP (eaux pluviales) : 18 000€
- Sentier du patrimoine : 260€
- Voiries :
  - 22 785€ : rue Butel, trottoir place de l'école
  - 109 875,60€ : rue des Maurois
- Installations générales : 10 161€  
(Alarme incendie, éclairage, grillage et échelles du clocher)
- Logiciel de gestion cantine : 650€
- Matériels bureaux et cuisine : 3100€

(1) Il faut remarquer, concernant le remboursement des emprunts que :

- Un crédit (Crédit Agricole) se termine en 2025  
Montant : 300 000€ - voirie - 2266,67€/mois.
- Un crédit caisses des Dépôts et Consignations se termine en 2032  
Montant 279,17€/mois.

La charge de ces deux crédits, les seuls en cours à partir de 2015, représente 3,3% du Budget Communal. Il est possible de renégocier les taux de ces deux crédits et d'emprunter avec pour objectif d'augmenter les futures recettes du Budget Communal.

### 13) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) ET CDC (CAISSE DES ECOLES)

A l'unanimité, le conseil a voté les montants suivants :

SOURIGRIZ	6 400€
FOYER RURAL	1 000€
ANCIENS COMBATTANTS	200€
CLUB DU 3 <sup>ème</sup> AGE	800€
DIRAP	76€
GRIS'LIT CLIC	870€
Association sportive de l'école	200€
GRISY CODE	900€
JARDINONS ENSEMBLE EN VEXIN	600€
<b>TOTAL</b>	<b>11 046€</b>

Caisse des écoles dont activités périscolaires	10 700€
C.C.A.S.	5 290€

### 14) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **Changement d'horaire du Petit Marché :**

Un des commerçants (le boucher) souhaite changer ses horaires et être présent de 07h00 à 13h00 au lieu de 14h00 à 19h00. G.Paquereau estime qu'assurer une présence toute la journée serait plus pertinent. Le matin il risque de n'y avoir personne.

**Il est décidé de mettre en place l'horaire proposé et de voir comment évolue la fréquentation pendant quelques semaines.**

➤ **Garderie du matin à l'école**

Il est proposé de créer une possibilité de garderie à l'école de 7h00 à 8h30, en extension de l'activité actuelle de Sourigriz, dont la subvention actuelle serait augmentée de 1000€.

Cette possibilité permettrait d'attirer des enfants de communes voisines, et ainsi de maintenir l'effectif de l'école à un niveau suffisant pour conserver le nombre actuel de classes.

Un sondage auprès des parents est en cours.

Le coût proposé s'élève à 1,50€ par enfant.

Une communication sur ce projet sera faite :

- Au niveau de la Communauté de communes et en particulier de la Plateforme Communautaire ;
- Au niveau de la Presse locale ;
- Au niveau de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Au niveau de la Commune (site internet).

**Le conseil à l'unanimité donne son accord sur ce projet.**

➤ **Projet de création d'un appartement Type 2 au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison des Associations**

Il est possible de créer un appartement Type T2 à l'étage de la Maison des Associations.

Le projet est chiffré globalement à 100 000€.

Plusieurs dispositions ont été présentées au Conseil (le projet n°2 a recueilli le plus de suffrage). Cependant d'autres choix sont possibles qui pourraient faire l'objet d'études plus précises.

Le projet pourrait être financé par un emprunt, complété par une subvention de l'Etat.

**Le conseil donne un avis favorable pour continuer à étudier ce projet.**

➤ **Nomination de délégués au SMERCVS**

**Le conseil donne son accord à la désignation de :**

- Gilles THOMAS comme délégué titulaire,
- Christian SORET et Patrick DUPREZ comme délégués suppléants.

➤ Ecole : convention AMON-ECOLE

La convention précitée doit permettre :

Le développement des usages numériques dans un cadre sécurisé en déployant dans les écoles des serveurs «Amon-Ecole» destinés à assurer le filtrage des accès et la navigation sur internet.

Lors du Conseil d'Ecole du 12 février, Mr FOURNIER Eric (parent d'élève) a accepté d'être référent « Amon-Ecole »

Après l'épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à **22h30**

PROVISoire